



STA-CEPI - CONTRÔLE DES EPI (contre les chutes de hauteur)

Prérequis

- ✓ Maîtriser la langue française nécessaire à la lecture et à la compréhension des notices d'instructions des fabricants d'EPI

Recommandation

- ✓ R 430-R431 01/09/2024

Durée

- ✓ 1 jour (7 heures)

Nombre de participants

- ✓ 8 maximum

Intervenant sur la formation

- ✓ Titulaire d'une attestation de formateur
- ✓ Agréé par le Syndicat de l'échafaudage (SFECE)

Supports pédagogiques

- ✓ Diaporama
- ✓ Films/Vidéos
- ✓ Photos
- ✓ Exposé participatif

Validation

- ✓ Quiz théorique
- ✓ Evaluation pratique
- ✓ Attestation de formation délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation
- ✓ Compte rendu individuel remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne désignée par le responsable de l'établissement étant amenée à vérifier l'état de conservation des EPI contre les chutes de hauteur.

OBJECTIFS

- ✓ Être capable d'effectuer le suivi et le contrôle des EPI contre les chutes de hauteur dans le respect de la réglementation en vigueur et selon la notice du fabricant .
- ✓ Savoir gérer et élaborer un registre de sécurité selon la notice du fabricant

PROGRAMME DE FORMATION

- Les différentes protections collectives
- Les différents types d'EPI
- Les types d'EPI à contrôler :
 - Harnais
 - Longes
 - Connecteurs
 - Absorbeurs
- La réglementation relative aux EPI contre les chutes
 - Obligations techniques
 - Obligations de contrôle de fabrication
 - Obligations de marquage : CE
 - Obligations de l'employeur
 - Obligations d'information de l'utilisateur
 - Obligations de l'utilisateur
- Les règles d'utilisation et principes de sécurité des EPI utilisés
- Périodicité de contrôle
- Points de contrôle par type d'EPI
- Identification des cas de rebut
- Procédure de consignation suite à vérification
- Entretien et maintenance des EPI
- ✓ Mise en situation pratique
- ✓ Vérification harnais selon notice du constructeur
- ✓ Vérification longe selon notice du constructeur
- ✓ Vérification ancrages selon notice du constructeur
- ✓ Évaluation et correction

PROG STA-CEPI
09/01/20
Indice E
22/12/2024